

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 Octobre 2017

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- M. ANTERRIEU. M. LABROSSE. M. DROUET.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GRASSI J.- M. JACOB.- LACAN S.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme TONNELE,
Mme FURLIN donne pouvoir à M. TERRENNE
M. LARROSE donne pouvoir à M. SOPETTI

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ANTERRIEU

- RÉVISION DES PRIX DE REPAS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle le principe selon lequel la participation demandée aux familles correspond à 50% du prix facturé par la cuisine centrale communautaire.
Ces tarifs n'ayant pas subi d'augmentation, Monsieur le Maire propose de maintenir les prix pratiqués depuis 2012, à savoir :

Tarifs enfants : **2.15 €**
Tarifs adultes : **4.30 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES PRIX DE GARDERIE

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif de la garderie municipale pour l'année scolaire 2017-2018 et de le maintenir comme suit :

Tarifs demi-journée : **1.00 €**

Approuvé à l'unanimité

- RÉVISION DES LOYERS ET DES CHARGES

L'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005 indique que la révision des loyers est indexée sur l'indice de référence des loyers.
L'indice des références des loyers du 4^{ème} trimestre 2016 indique une variation de +0.18 %
Monsieur le Maire propose d'appliquer cette variation sur l'ensemble des logements communaux à compter du 1^{er} octobre 2017 :

| NOMS Prénoms | Loyers 2016/2017 | + 0.18% | Nouveaux montants 2017/2018 |
|--------------------------|---------------------|---------|--------------------------------|
| GASPARD Jérôme | 270.57 € | | 271.05 € |
| COLLIGNON Bastien | 311.66 € | | 312.22 € |
| FAURE Audrey | 533.28 € | | 534.24 € |
| HUGOTTE Amandine | 315.53 € | | 317.10 € |

De même, Monsieur le Maire propose de maintenir les charges correspondantes aux frais de chauffage et d'entretien des parties communes de la résidence Belleperche.

| Noms - Prénoms | 2016/2017 | Pas de variation | 2017/2018 |
|------------------|-----------|------------------|-----------|
| HUGOTTE Amandine | 65 € | | 65 € |
| GASPARD Jérôme | 50 € | | 50 € |

Approuvé à l'unanimité

- **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CC2R CONCERNANT LA CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES.**

Monsieur le Maire informe qu'afin de permettre des économies d'échelle concernant l'approvisionnement en fournitures administratives de bureau, il a été proposé aux communes membres de la Communauté de Communes des Deux Rives, et au C.I.A.S. de constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics.

Pour ce faire, une convention doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement dudit groupement. La CC2R serait le coordonnateur de ce groupement de commandes et négocierait les conditions des contrats avec les prestataires pour le compte de la collectivité.

Approuvé à l'unanimité

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE.**

Le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) apporte son appui technique à la collectivité dans le domaine de l'assainissement au travers de la convention de partenariat qui a été signée en date du 24 septembre 2013 avec le Conseil Départemental.

Cette convention arrive à échéance le 23 septembre 2017. Il convient donc, pour pouvoir continuer de bénéficier du soutien technique du SATESE de renouveler cette convention pour 4 années supplémentaires.

Rémunération annuelle et totalement forfaitaire :

- *Assainissement collectif* : **0,55€/habitant**

Le montant de la participation financière annuelle est le résultat du calcul suivant : **0,55 € x 1037** (base INSEE communiquée en début de chaque année par les services de la préfecture), soit **570.35 € pour l'année 2017.**

Approuvé à l'unanimité

- **POINT FINANCIER**

Madame Elisabeth GAILLARD présente la situation financière au 30 Septembre 2017.

Le budget de fonctionnement s'équilibre pour un montant de **1 322 752 €.**

Les recettes reçues s'élèvent à **965 169 €** soit 73% du montant voté.

Les dépenses s'élèvent à **789 519 €** soit 59% du montant voté.

Le budget d'investissement s'équilibre pour un montant de **966 962 €**

Les recettes reçues s'élèvent à **713 898 €** soit 74% du montant voté.

Les dépenses s'élèvent à **714 578 €** soit 74% du montant voté.

Ces dépenses sont la somme des dépenses mandatées (payées) et engagées (pour les acquisitions, travaux et chantiers en cours non soldés, tels que l'achat d'un véhicule pour les espaces verts, la réhabilitation du bâtiment originel de l'école, l'aménagement du site la Chapelle ...).

Monsieur le maire indique qu'une commission finances aura lieu prochainement pour définir les orientations budgétaires de 2018.

- BILAN SUR LA RENTREE SCOLAIRE :

Monsieur Jean-François LABROSSE rend compte des effectifs présents lors de la rentrée : 114 élèves dont 49 maternelles et 65 primaires.

Concernant les Activités Périscolaires : un large éventail d'animations est proposé cette année : Poterie, Jeux de Société revisités, Atelier Arcimboldo, Initiation Batterie, Sophrologie et Eveil Corporel.

Les enfants sont répartis en 5 groupes qui tournent selon des cycles pré-définis.

21 élèves de Moyennes et Grande Section participent aux APS, soit 80% des maternelles

55 élèves des primaires participent aux APS, soit 84% des primaires

QUESTIONS DIVERSES :

- RENOUELEMENT DES EQUIPEMENTS DE LA BOULANGERIE FLORENT :

M. et Mme FLORENT ont sollicité la commune pour obtenir des aides financières pour remplacer des équipements obsolètes (tels que tour réfrigéré, armoire à pâtisserie, pétrin à spirale... etc).

La boulangerie a également initié une démarche de financement participatif à destination de ses clients.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec la Chambre des Métiers et la Communauté de Communes aura lieu prochainement afin d'étudier les différentes possibilités de financements.

- DESTINATION DE LA MAISON SAZY

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réfléchir à la destination de cette maison.

Pour l'instant, il conviendra de prévoir des aménagements intérieur et extérieur : création d'une cuisine, implantation d'une haie, entretien du jardin...

- ACQUISITION DU HANGAR MAGNÉ

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué afin de définir la destination de ce bâtiment. Jean-Marc SOPETTI, Jean-François LABROSSE, Julien GALEY et Patrick JACOB se proposent pour former ce groupe de travail.

Il convient également d'associer les agents du service technique pour connaître leurs besoins.

- **AMENAGEMENT DU SITE LA CHAPELLE**

D'importants travaux ont été réalisés durant les grandes vacances scolaires, en collaboration avec la Communauté de Communes :

- Réalisation d'une nouvelle voie d'accès et d'une aire de stationnement.
- Extension et enfouissement des réseaux le long de la voie.
- Création d'un Eclairage Public de 7 luminaires.
- Démolition et désamiantage du Hangar Dutour.
- Démolition de la BCD
- Travaux de toiture sur le bâtiment Originel de l'Ecole
- Réfection des sols et peinture des 2 classes du rez-de-chaussée du primaire.
- Réalisation d'un sanitaire handicapé dans la cour primaire.
- Installation de portillons sur la clôture.

La CC2R étudie la possibilité de réaliser des nouveaux sanitaires pour la cour des primaires (40m² avec un préau), accolé au bâtiment originel de l'école.

- **POLE MEDICAL**

Mme FERDINAND propose d'améliorer le système d'alarme et de mettre en place un renvoi vers son téléphone portable.

Mme Julie LAGARRIGUE exerce désormais son activité d'Ostéopathe 1 jour supplémentaire par semaine, soit les mardis, mercredis et jeudis à compter du 1er Octobre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE